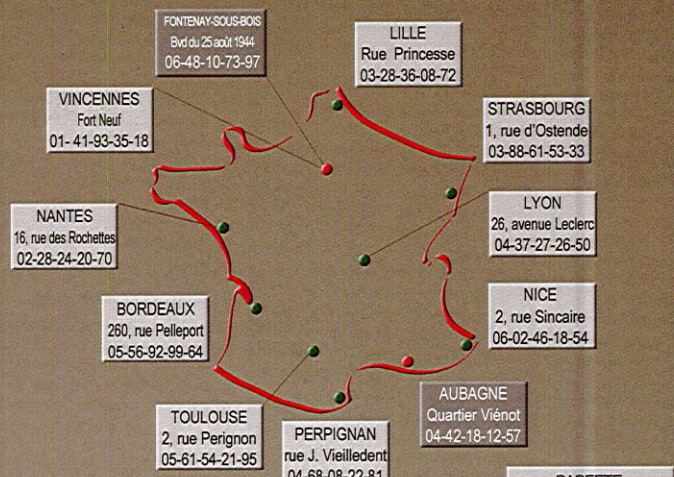


La Légion étrangère



Où s'engager à la Légion étrangère

10 postes d'information de la Légion étrangère :
2 centres de présélection



- Ce qu'il faut avoir lors de l'engagement.**
- 1 pièce d'identité valide (passeport ou carte d'identité. cf conditions d'engagement).
 - 1 paire de chaussures de sport;
 - 3 jeux de sous-vêtements de rechange (3 slips / caleçons - 3 tee-shirts - 3 paires de chaussettes);
 - Nécessaire de toilette (savon / gel douche - rasoir et mousse de rasage - serviette de douche - sandales de douche);
 - Argent liquide : 50 € sont suffisants – ne pas venir avec des sommes importantes.

- Ce qui est utile mais pas obligatoire.**
- De manière à faciliter les démarches administratives liées à l'engagement, vous pouvez utilement vous munir des documents suivants :
- Permis de conduire;
 - Justificatifs de scolarité ou diplômes;
 - Justificatifs de contrats de travail;
 - Justificatifs de service militaire (autorisation de servir dans une armée étrangère en fonction des pays);
 - Extrait d'acte de naissance (version intégrale avec filiation de moins de six mois);
 - Justificatifs de situation familiale;
 - Extrait de casier judiciaire.

Ce qui est interdit.

- Tous types d'armes (dont couteaux);
- Clés de véhicules à moteur (automobile, moto, etc...);
- Clés d'habitation.

BUREAU D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE
266. Rue du Maréchal Leclerc
97400 SAINT-DENIS
Tél: 0262 58 56 17
Mail: birlr.recrutement.fct@intra.def.gouv.fr

INFORMATIONS RECRUTEMENT

LÉGION ÉTRANGÈRE



COHÉSION
Effort
SOLIDARITÉ
Entraide
FAMILLE
Don de soi
COMBAT
Fraternité
2^E CHANCE

Rejoins nos valeurs!

(+ 33) -01-49-74-50-99
www.legion-recrute.com

Immersion EDIACA Saint-Étienne - 2018030077



L'essentiel sur la Légion

Forte de 8200 hommes, la Légion Étrangère fait partie intégrante de l'armée de Terre dont elle constitue une composante de combat.

La Légion se compose du commandement de la Légion étrangère (COMLE) et de 11 régiments (9 en métropole, 2 outre-mer). 6 régiments sont placés pour emploi auprès du commandement des forces terrestres, au sein de ses brigades interarmes.

Ils sont régulièrement engagés en opérations extérieures (OPEX), en missions intérieures (MISSINT) et participent aux missions de courte durée (MCD) de l'armée française. Les 2 formations hors métropole relèvent quant à elles du dispositif interarmées. Enfin, 3 formations spécifiques sont directement subordonnées au COMLE et travaillent au profit de l'ensemble de l'institution (Le 1^{er} Régiment étranger, le 4^e Régiment étranger, l'école de la Légion et le Groupement de Recrutement de la Légion étrangère).

Critères d'engagement

- Être un homme âgé de 17 ans (autorisation parentale) à 40 ans (non révolu) le jour de la présentation.
- Être apte physiquement pour servir en toutes circonstances et ne pas avoir subi d'ostéosynthèse.
- Justifier de son identité : espace Schengen + Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, avec une carte d'identité ou un passeport en cours de validité pour encore au moins 6 mois / Hors espace Schengen - uniquement avec un passeport en cours de validité pour encore au moins 6 mois.
- Satisfaire aux tests de sélection
- Savoir lire et écrire dans sa langue maternelle.
- Avoir une réelle motivation.
- Aucun prérequis scolaire n'est exigé



La sélection

La Légion étrangère ne recrute que sur présentation physique des candidats dans un poste d'information ou dans un centre de présélection, situés en France métropolitaine, dont les coordonnées sont détaillées au dos de ce dépliant. Les frais de voyage et de visa sont à la charge des candidats. La Légion étrangère ne facilite pas et ne mène aucune démarche administrative en vue de l'obtention d'un visa ou d'un titre de séjour pour la France.

Après avoir vérifié que le candidat correspond aux critères de recrutement, il est dirigé vers un centre de présélection à Aubagne ou à Fontenay-sous-Bois.

Il y effectuera :

- des tests médicaux ;
- des tests physiques ;
- des tests psychotechniques ;
- des entretiens de sécurité ;
- des entretiens de motivation.

Durant toute la phase de sélection, l'hébergement et la nourriture sont gratuits. Personne ne bénéficie d'un traitement de faveur. Seuls la réussite aux tests de sélection et le choix de la candidature en commission aboutissent à un engagement.

Le processus de présélection et de sélection est continu et se déroule sur deux à trois semaines.

La sélection est sévère et évolue en fonction des besoins de la Légion étrangère. Lorsque le candidat est admis il signe un contrat pour cinq ans. En signant celui-ci il accepte de servir en tous lieux et en toutes circonstances où la Légion aura besoin de lui.

Si le candidat n'est pas sélectionné il est immédiatement renvoyé à la vie civile pour rejoindre ou non son pays de sa propre initiative.



Le contrat initial

La durée du contrat d'engagement initial du Légionnaire est de 5 ans (non négociable).

La formation initiale du légionnaire s'effectue au 4^e Régiment étranger à Castelnaudary durant environ 4 mois (15 à 16 semaines). Il est ensuite affecté dans un régiment suivant ses capacités et les besoins de la Légion. Il suivra alors durant 8 semaines une formation de spécialité initiale adaptée aux particularités de l'unité (cavalerie, infanterie numérisée, parachutiste, génie combat, montagne).

En fonction de ses aptitudes et de sa capacité à commander et de sa manière de servir le Légionnaire se voit offrir de nombreuses opportunités d'évolution. Les meilleurs peuvent accéder au rang de sous-officier en moins de trois ans.

Salaires et primes

Durant les premières années comme Légionnaire et jusqu'au grade de caporal inclus, vous êtes habillé, nourri et logé gratuitement.

Les salaires sont basés sur le grade, les qualifications et l'ancienneté de service. Le salaire net de départ est de 1280 € par mois (hors déduction mutuelle). Congés 20 jours ouvrables par an la première année, 35 jours la seconde année, 45 jours à partir de la troisième année.

A ce salaire s'ajoutent différentes indemnités en fonction des activités effectuées : entraînements sur le terrain - missions extérieures - prime parachutiste - etc.



Les spécialités

Soldat professionnel apte au combat de haute intensité, le Légionnaire peut combattre dans l'infanterie numérisée, l'infanterie parachutiste, la cavalerie blindée, le génie combat ou encore le génie combat de montagne.

Après un parcours au sein d'une unité combattante, en fonction de ses compétences et de ses desideratas, le Légionnaire pourra être spécialisé dans l'ensemble des domaines et métiers nécessaires au bon fonctionnement de la Légion étrangère. Ces domaines sont extrêmement variés et au sein de chacun d'eux un très grand nombre de métiers est représenté.

Quelques exemples :

- Administration : secrétaire, comptable, exploitant informatique et bureautique, etc.
- Transmissions : Opérateur radio-graphiste, mécanicien radio, opérateur de central, etc.
- Conduite : Conducteur de véhicules légers, poids lourds et super poids lourds, transports en commun et des véhicules des travaux publics, moniteur auto-école, etc.
- Maintenance : Mécanicien, électricien auto, carrossier, soudeur, réparateur armement, plombier, électricien.
- Autres domaines : Infirmier, informaticien, moniteur d'éducation physique, musicien, photographe, cuisinier, magasinier.

Continuer sa carrière

À l'issue de ce premier contrat, le Légionnaire opéra pour la poursuite de sa carrière par le biais de contrats successifs dont la durée varie entre 6 mois et plusieurs années. La durée maximale des services dépendra du grade et de la manière de servir.

Il aura alors l'opportunité de participer à des missions opérationnelles à l'extérieur du territoire national, ou de faire un séjour outre-mer.

Après 17 ½ de service, il aura droit à une pension de retraite à jouissance immédiate.

Enfin lorsqu'il quittera les rangs de la Légion, le retour à la vie civile sera facilité par le processus de reconversion.

Le taux d'encadrement

Il est d'un sous-officier pour trois militaires du rang. Cela veut dire que sur quatre légionnaires qui s'engagent aujourd'hui, un sera sélectionné pour devenir sous-officier. Les meilleurs auront également la possibilité d'accéder au corps des officiers.

10% des officiers de la Légion ont commencé comme simple Légionnaire.



Naturalisation

Un légionnaire étranger peut demander la nationalité française à partir de trois ans de service. Celle-ci est généralement accordée, sous réserve d'avoir une bonne manière de servir et d'avoir prouvé sa volonté d'intégration à la Nation française.

Le légionnaire qui ne souhaite pas opter pour la nationalité française conserve sa nationalité étrangère et peut, tout autant rester en France à l'issue de son contrat et dès lors qu'il est en possession d'une carte de résident.

Par ailleurs, le légionnaire blessé en opération peut acquérir, de droit, la nationalité française (loi dite « par le sang versé »).

LÉGIION ÉTRANGÈRE

COHÉSION
Effort
SOLIDARITÉ
Entraide
FAMILLE
Don de soi
COMBAT
2^e CHANCE



Rejoins nos
Valeurs



www.legion-recrute.com

Scannez le qr code et obtenez les informations sur le recrutement de la Légion étrangère

